



Malgré quelques reculs du gouvernement, le projet de réforme des modes d'accueil dégraderait gravement leur qualité

Après avoir soumis les avants projets d'ordonnance et de décret portant réforme des modes d'accueil, **le gouvernement est revenu sur quelques mesures** à l'origine d'une levée de boucliers de tous les acteurs de la petite enfance :

- il renonce à promouvoir les jardins d'éveil (avec un taux d'encadrement d'un adulte pour 12 enfants après deux ans) qui n'avaient jamais été évoqués lors de la concertation en 2018-2019 ;
- il rétablit l'expérience professionnelle pour diriger une crèche de plus de 40 enfants (mais pas entre 12 et 40 enfants...);
- il accroît légèrement la quotité de présence pour la direction d'une crèche et pour les éducateurs de jeunes enfants entre 13 et 40 enfants (mais pas au-delà...);
- il revient sur la possibilité que les maisons d'assistantes maternelles soient gérées par une personne morale et sur l'accueil d'enfants à titre gracieux par les assistantes maternelles en sus de leur agrément.

Mais le gouvernement maintient l'essentiel des dispositions qui se traduiront demain par toujours plus d'enfants accueillis par des professionnel.les en moyenne toujours moins qualifié.es :

- tous les jours 15% d'enfants accueillis en surnombre en crèche ;
- la possibilité d'un taux d'encadrement unique de 1 pour 6 en crèche qui s'appliquerait donc aux bébés ;
- le ratio de 40/60 "en moyenne annuelle", c'est-à-dire des enfants régulièrement accueillis avec moins de professionnel.les qualifié.es ;
- 5,5 m² par enfant en zone dense, au détriment des besoins psychomoteurs élémentaires des tout-petits ;
- des directions sans expérience professionnelle préalable en crèche jusqu'à 40 enfants ;
- jusqu'à huit enfants potentiellement présents simultanément en accueil individuel et des maisons d'assistantes maternelles dont l'effectif serait porté à 20 enfants c'est-à-dire quasi équivalent à celui d'une crèche ;
- ½ heure par mois d'analyse de pratique en crèche, mesure d'affichage purement cosmétique, et pire encore, seulement au bon vouloir des collectivités locales pour les assistant.es maternel.les, ces dernières étant également toujours privées d'un accompagnement en santé de plein droit...

Et la dernière version des textes en rajoute, à titre soi-disant expérimental, par exemple :

- inclusion des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement en crèche jusqu'à 15% de l'effectif !
- possibilité qu'un professionnel accueille seul jusqu'à trois enfants en crèche jusqu'à 6 heures par jour !

Le gouvernement confirme sa politique de Gribouille pour les modes d'accueil : d'un côté il rend opposable la charte nationale d'accueil du jeune enfant, gage de qualité pour le secteur, de l'autre il dégrade méthodiquement beaucoup des conditions pratiques étayant cette même qualité.

Pas de bébés à la consigne précisera prochainement en détail ses critiques à la dernière version du projet gouvernemental, mais **rend d'ores-et-déjà public son appel à une journée de grève et de manifestation** dans les prochaines semaines, pour une réforme qui privilégie la qualité et remette à l'endroit l'accueil de la petite enfance¹.

¹ Une qualité d'accueil notamment garantie par 1 professionnel.le pour 5 enfants et par au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en EAJE, un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en EAJE, un effectif de 10 enfants maximum dans les micro-crèches, une surface de 7m² minimum par enfant en EAJE garantie sur tout le territoire, l'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante, l'analyse des pratiques et l'accompagnement en santé de plein droit pour les assistantes maternelles, l'alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial quel que soit le mode d'accueil...